



Envoyé en préfecture le 25/08/2021

Reçu en préfecture le 25/08/2021

Affiché le

ID : 035-200070670-20210824-ARRET2021_21-AR

Arrêté n°21/2021

Arrêté portant **modification** du Plan de financement du projet de Travaux de réhabilitation et de sécurisation des abords de l'aire d'accueil des gens du voyage Les Ziéblais à Dol de Bretagne et demande de subvention au titre de la DETR, de la DSIL et du Plan de relance

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel, Monsieur Denis RAPINEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5210-1 à L 5210-4 et L 5211-1 à L 5211-62,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5214-1 à L 5214-29,

Vu la délibération n°2020-087 en date du 18 juin 2020 chargeant Monsieur le Président, jusqu'à la fin de son mandat, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation et l'exécution (avenants et décisions de poursuivre) de tous les contrats, devis, bons de commandes, marchés publics et actes authentiques dont les engagements financiers sont inférieurs ou égaux à 90 000 € HT, dès lors que les crédits sont prévus au budget, et de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, quel que soit le montant,

Vu l'arrêté n°08/2021 en date du 16 mars 2021 du Président de la Communauté de Communes portant prolongation de la fermeture administrative de l'aire d'accueil des gens du voyage jusqu'au 6 août 2021,

Vu la demande de subvention au titre de l'exercice 2021 de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) adressée à Monsieur le Sous-Préfet d'Ille et Vilaine,

Vu l'arrêté n°10/2021 en date du 30 mars 2021 du Président de la Communauté de Communes portant adoption du plan de financement du projet de Travaux de réhabilitation et de sécurisation des abords de l'aire d'accueil des gens du voyage Les Ziéblais à Dol de Bretagne et demande de subvention au titre de la DETR, de la DSIL et du Plan de relance

Vu l'arrêté n°20/2021 en date du 19 juillet 2021 du Président de la Communauté de Communes portant prolongation de la fermeture de l'aire d'accueil des gens du voyage jusqu'au 3 décembre 2021,

Vu l'arrêté en date du 9 juillet 2021 de la Préfecture de Région portant attribution d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local d'un montant de 10 000 € au titre de la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage,

Vu l'arrêté en date du 7 juillet 2021 de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine portant attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux d'un montant de 10 000 € au titre de la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage,

Considérant qu'ENEDIS n'a pas donné suite à la demande de participation financière liée aux travaux nécessaires au déplacement et au remplacement du poste de transformation, mais a actualisé son devis en proposant une solution alternative moins onéreuse et permettant d'optimiser la sécurisation de l'approvisionnement en énergie à proximité immédiate de l'aire d'accueil des gens du voyage,

Considérant que le plan de financement initialement présenté prévoyait 4 500 € de dépenses HT liées à des dépenses qui ne pourront bénéficier de justificatifs qu'au moment de l'engagement des travaux de réhabilitation et ne peuvent à ce titre être éligibles aux aides de l'Etat,

Considérant que les travaux de réhabilitation de l'aire sont éligibles aux aides du Plan de relance lancé par le Ministère de la Transition Ecologique, en complément des aides attribuées par l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL, dans la limite d'une aide maximale de 70 % de l'Etat du coût TTC de l'opération,



LE PRÉSIDENT ARRÊTE

Article 1 – le plan de financement suivant et sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR, de la DSIL et du Plan de relance 2021 à hauteur des montants précisés ci-après :

Plan de financement Travaux de réhabilitation et de sécurisation des abords de l'aire d'accueil des gens du voyage Les Ziéblais à Dol de Bretagne

DEPENSES	TTC	Recettes	TTC	Taux
Déplacement du poste de transformation	23 845,41 €	Etat - DETR 2021	10 000,00 €	26%
Réhabilitation (travaux électriques)	1 943,82 €	Etat - DSIL 2021	10 000,00 €	26%
Réhabilitation (travaux plomberie)	4 206,29 €	Etat - Plan de relance 2021	7 143,14 €	18%
Réhabilitation (travaux métallerie)	6 584,40 €	Communauté de Communes	11 632,78 €	30%
Réhabilitation (réseaux)	2 196,00 €			
TOTAL	38 775,92 €	TOTAL	38 775,92 €	100%

Dol-de-Bretagne, le 24 août 2021

Le Président,
Denis RAPINEL

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ».

